



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 246-F
31 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

SÉANCE PLÉNIÈRE

DIXIEME SERIE DE TEXTES SOUMIS PAR LA
COMMISSION DE REDACTION A LA SEANCE PLENIERE

Les textes ci-après sont soumis à la séance plénière:

Origine	Document	Titre
WGVAP	217	Déclaration de La Valette

Lucien BOURGEAT
Président de la Commission de rédaction

Annexe: 5 pages

DECLARATION DE LA VALETTE

- 1a) La deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98) organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) depuis la création du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D), a eu lieu à La Valette (Malte) du 23 mars au 1er avril 1998. Elle a été suivie par les délégations de Etats Membres de l'UIT, conduites par des ministres ou des hauts fonctionnaires, Membres du Secteur et des représentants de organisations et institutions ainsi que par de nombreux représentants du secteur privé. La Conférence avait plusieurs objectifs:
- faire le point des résultats obtenus dans le domaine des télécommunications mondiales depuis la dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications;
 - examiner les grandes questions de politique générale actuelles;
 - examiner les technologies de demain;
 - adopter un Plan stratégique pour l'UIT-D ainsi qu'un Plan d'action futur pour la période 1999-2002 couvrant les conférences de développement, les Commissions d'études, six programmes, un programme spécial en faveur des PMA et la réalisation de projets de coopération technique;
 - examiner les questions de financement et réfléchir à des formes de coopération novatrices;
 - prendre des décisions relativement à la structure et aux méthodes de travail de l'UIT-D;
 - fixer des buts et des objectifs jusqu'à l'an 2003 et définir une vision commune ainsi que des stratégies afin de parvenir, d'ici à la fin du siècle et au-delà, à un développement équilibré des télécommunications.
- b) La Conférence a été inaugurée par M. Alfred Sant, Premier Ministre de Malte, qui a rendu hommage au Bureau de développement des télécommunications de l'UIT qui conseille les pays sur les moyens de résoudre les problèmes liés à la privatisation et à la déréglementation auxquels ils se heurtent dans la réalisation de leurs objectifs nationaux. Le Premier Ministre a souligné l'importance des technologies nouvelles utilisées par certaines applications - téléenseignement et télémédecine - qui permettent de mieux répondre aux problèmes que posent les inégalités sociales, les déséquilibres démographiques, les préjugés, les inquiétudes et le manque de confiance.
- c) Prenant la parole au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Vladimir Petrovsky, Sous-Secrétaire général, a déclaré que les délégués à la Conférence représentaient les responsables qui façonneront l'industrie des télécommunications du XXIe siècle et qui ouvriront de nouvelles voies de communication entre les régions et les cultures, favorisant ainsi une plus grande compréhension et une plus grande tolérance entre les différentes communautés. Il a ajouté que la proposition du Secrétaire général de l'UIT, suggérant que tous les programmes et toutes les institutions des Nations Unies fassent du "droit de communiquer" un droit fondamental de l'homme, constitue une initiative exceptionnelle et stratégique qui appelle la communauté internationale à agir de concert.

- d) Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'UIT, M. Pekka Tarjanne, a souligné combien il était difficile de prévoir un avenir qui n'est pas simplement la résultante d'un certain nombre de tendances qui ont transformé les télécommunications, mais qui renforce le développement des télécommunications, qui ajoute une valeur et une dimension humaines à ces tendances, qui transforme la façon dont le monde voit l'industrie des télécommunications et la façon dont cette dernière perçoit le monde.
- e) M. Ahmed Laouyane, Directeur du Bureau de développement des télécommunications, a dit que la Conférence était appelée à lancer une nouvelle forme de civilisation, celle de l'information et de la communication à laquelle les petits pays peuvent apporter une contribution essentielle.
- f) Le discours liminaire a été prononcé par Sir Donald Maitland, Président de l'ex-Commission indépendante pour le développement des télécommunications. Il a déclaré que la société de l'information posait des questions dans certains domaines: division internationale du travail, structure de la coopération, avenir du travail, nature de la société humaine, sens de l'identité de chaque individu, systèmes de gestion et signification de la souveraineté dans un monde interdépendant et interconnecté.
- g) La Conférence a été présidée par M. Joseph Mizzi, Ministre responsable des télécommunications de la République de Malte. Le Ministre a remercié les délégués d'avoir confié à Malte le soin de présider la Conférence qui est appelée à préparer la communauté des télécommunications à entrer dans le prochain millénaire. Il a ajouté que l'histoire dira si la Conférence a réussi à réduire les disparités entre pays développés et pays en développement et à faciliter le développement des télécommunications dans les pays les moins avancés, en particulier l'accès aux services d'information en ligne et aux services interactifs.
- h) De nombreux ministres responsables des télécommunications et d'autres hauts représentants des gouvernements, des représentants du secteur privé et des organisations internationales et régionales ont pris la parole devant la Conférence. Ils ont souligné combien il était important de traduire le potentiel incontestable des télécommunications en résultats tangibles afin d'améliorer les conditions de vie de tous les peuples du monde, en particulier dans les pays en développement. Ils ont estimé qu'à l'heure de la convergence des technologies et de la mondialisation, il était important de restructurer le secteur des télécommunications pour stimuler les investissements du secteur privé et accélérer l'expansion et la modernisation des réseaux de télécommunication dans les pays en développement.
- i) Les participants ont remercié le Gouvernement de la République de Malte d'avoir accueilli la Conférence et d'avoir fait en sorte que les conditions soient réunies pour son succès.
- [j) Le Ministre des transports et des communications de a proposé d'accueillir la prochaine CMDT en l'an 2002, proposition qui a été acceptée avec reconnaissance par la Conférence.]

- 2 La Conférence a été l'aboutissement d'un processus comprenant:
- a) Les Résolutions et Recommandations de la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) et, en particulier, le Plan d'action de Buenos Aires et la Déclaration de Buenos Aires.
 - b) Les Résolutions et Recommandations du deuxième cycle de conférences régionales de développement des télécommunications:
 - AF-CRDT-96 (Abidjan, 1996) pour l'Afrique;
 - AR-CRDT-96 (Beyrouth, 1996) pour les Etats arabes;
et les réunions régionales préparatoires à la CMDT-98 organisées à:
 - Manille (août 1997) pour l'Asie et le Pacifique;
 - Santa Margarita (septembre 1997) pour les Amériques;
 - Genève (décembre 1997) pour l'Europe centrale et orientale;
 - St Petersburg (janvier/février) 1998, pour la CEI et les Etats baltes.
 - c) La contribution du Comité consultatif pour le développement des télécommunications, en particulier le rapport intitulé "Partenaires du développement: de nouvelles possibilités pour le Secteur du développement des télécommunications".

3 Eu égard à ce qui précède et compte tenu de la nécessité de fixer les objectifs futurs, la Conférence **déclare que:**

- a) les télécommunications, en particulier la radiodiffusion sonore et télévisuelle, sont un élément essentiel du développement politique, économique, social et culturel. Elles constituent un moteur de la société et de l'économie mondiales qui transforme rapidement nos vies et favorise une meilleure compréhension entre les peuples. Elles jouent également un rôle important dans la protection de l'environnement et dans l'atténuation des catastrophes naturelles et autres. Toutes les parties prenantes sont instamment invitées à apporter leur contribution pour que tous les peuples puissent bénéficier de ces avantages.
- b) Les nouvelles technologies ont une incidence non négligeable sur l'expansion des télécommunications et peuvent permettre d'atténuer les disparités non seulement entre pays en développement et pays développés, mais également entre zones urbaines et zones rurales à l'intérieur d'un même pays.

La convergence entre les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion ainsi que les applications multimédias ouvrent de nouvelles perspectives au secteur en créant des possibilités pour le téléenseignement, la télémédecine, la protection de l'environnement et pour de nombreuses autres applications qui sont extrêmement bénéfiques pour le développement socio-économique.

L'adoption de solutions novatrices et d'une logique d'entreprise pour assurer le service rural ainsi que de technologies d'un meilleur rapport coût-efficacité donnera peut-être la possibilité de rentabiliser les services de télécommunication dans les zones rurales et isolées.

L'infrastructure mondiale de l'information (GII), dont Internet est un précurseur et la société mondiale de l'information (GIS) évoluent et devraient tenir compte des intérêts de toutes les nations, y compris ceux des pays en développement.

Les débouchés offerts par les technologies modernes devraient être pleinement exploités par le biais de la recherche-développement et d'applications technologiques novatrices afin de favoriser l'amélioration continue de nos conditions de vie.

- c) L'environnement du secteur des télécommunications est en pleine mutation. Les forces conjuguées de "la pression de la demande" et de "la poussée de l'offre" font des télécommunications l'un des grands secteurs porteurs de l'économie mondiale. Le secteur des télécommunications est en effet potentiellement extrêmement rentable pour tous les pays du monde. Cependant, l'expérience laisse à penser que dans les pays en développement, les bénéfices réinvestis dans le secteur ne sont pas suffisants pour financer tous les nouveaux projets puisque les réseaux sont insuffisamment développés et ne génèrent pas assez de liquidités.

En outre, l'UIT-D s'engage à encourager la prise en considération des rôles respectifs des hommes et des femmes dans ses programmes ainsi que l'adoption de mesures pour tenir compte des besoins d'autres acteurs de la société mondiale, comme les jeunes et les peuples autochtones.

La CMDT-98 a attiré l'attention de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs de l'UIT sur un certain nombre de questions urgentes, en particulier l'importance des télécommunications d'urgence, la nécessité d'adopter une convention internationale en la matière et la nécessité d'examiner d'urgence le problème du passage à l'an 2000. Elle a par ailleurs appelé l'attention sur un certain nombre de mécanismes que le Secteur du développement pourra utiliser pour faire progresser les objectifs du développement des télécommunications, en particulier ceux qui sont énoncés dans l'Avis B du Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 1998) et sur les possibilités qu'offrent les centres d'excellence financés par les excédents de recettes des expositions TELECOM de l'UIT.

- d) Les réformes sectorielles débouchant sur un renforcement de la participation du secteur privé et de la concurrence sont de nouvelles forces qui façonnent le développement des télécommunications. Ces nouveaux enjeux de la société de l'information et le nouvel environnement commercial mettent encore davantage à contribution les décideurs politiques, les instances de réglementation et les opérateurs qui doivent acquérir les compétences nécessaires à la gestion de ce nouvel environnement.

Le développement des ressources humaines devient, à cet égard, un facteur de réussite essentiel.

- e) Les gouvernements jouent un rôle fondamental dans le développement des télécommunications et sont instamment priés de mettre en place des politiques et des structures réglementaires appropriées afin de permettre à tous d'avoir un accès raisonnable aux services de télécommunication de base à un prix abordable.

Le cadre réglementaire devrait également permettre de créer un environnement stable et transparent, de promouvoir une concurrence loyale tout en protégeant l'intégrité des réseaux et de garantir les droits des usagers, des opérateurs et des investisseurs. Les politiques et stratégies de développement des télécommunications devraient refléter la tendance actuelle à l'utilisation par plusieurs services d'une plate-forme d'infrastructure commune.

- f) Les institutions de financement et d'investissement aux niveaux mondial, régional et national, sont instamment priées d'accorder une priorité élevée à l'expansion des télécommunications, particulièrement dans les pays en développement.
- g) L'UIT a un rôle particulier à jouer pour aider les décideurs à choisir les options pour adapter les politiques et les structures réglementaires aux besoins propres à chaque pays. Elle devrait collaborer avec les organisations régionales de télécommunication, avec les institutions de développement et de financement sur les plans international, régional et national, ainsi qu'avec le secteur privé, pour entreprendre de réformer le secteur comme il convient.

La présence régionale de l'UIT et la collaboration qui s'établit en synergie entre ses Secteurs de la normalisation, des radiocommunications et du développement seront très utiles pour injecter un nouveau dynamisme et une nouvelle vitalité dans le processus de transfert des connaissances et des technologies.

Il conviendrait de prier instamment l'UIT d'encourager le développement, l'expansion et l'exploitation des réseaux et des services de télécommunication, en particulier dans les pays en développement, compte tenu des activités des autres organes compétents, en renforçant les capacités de mise en oeuvre de nouveaux services et de nouvelles technologies dont le réseau Internet, les technologies mobiles et autres techniques hertziennes, le développement et la gestion des ressources humaines, la planification, la gestion, la mobilisation des ressources ainsi que la recherche-développement.

- h) L'UIT-D est invité à fournir des connaissances, des informations et des avis spécialisés aux pays en développement pour leur permettre d'accomplir des progrès significatifs dans le secteur des télécommunications.

La CMDT-98 a réaffirmé la détermination de l'UIT-D à centrer ses activités sur les principales facettes du développement des télécommunications, et notamment la réforme du secteur et de la réglementation, la réforme des taxes de répartition, la gestion des technologies, du financement, des investissements et des ressources humaines, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés (PMA). L'UIT est priée d'encourager et de soutenir les objectifs de service universel, d'accès mondial et de fixation équitable des prix.

- i) Des progrès non négligeables ont été accomplis depuis la première Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1994. La mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (Chapitres II et III) a donné pour l'essentiel de bons résultats grâce à la collaboration de toutes les parties intéressées. Il est à noter que ce succès est dû fondamentalement aux efforts considérables entrepris par les pays eux-mêmes et aux contributions de leurs partenaires du développement (secteur public, secteur privé et organisations intergouvernementales) qui ont eu un effet catalyseur. Les Commissions d'études de l'UIT-D ont également contribué à enrichir beaucoup la somme de connaissances mise à la disposition de la communauté des télécommunications.

Les succès d'hier sont un grand encouragement pour toutes les parties prenantes au sein du Secteur qui vont s'efforcer de poursuivre leurs efforts au cours de la période à venir (1999-2003). Ces initiatives seront un facteur clé de la réussite du Plan d'action de La Valette.